



## ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022



**Pour les élèves fréquentant déjà une école primaire,** l'inscription peut se faire de deux façons:

- Du 8 au 17 janvier: Par le Portail Parents à l'adresse suivante: <https://portailparents.ca/accueil/fr/> et également accessible sur le site du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à la section *Parents & élèves* (incluant un guide d'utilisation pour vous indiquer la marche à suivre).
- Du 11 au 15 janvier: Pour les parents ayant été dans l'impossibilité d'utiliser le Portail Parents, vous recevrez la fiche d'inscription papier à la maison par l'intermédiaire de votre enfant.

**Pour une première admission:**

Vous devez vous référer au site Internet du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour connaître la démarche à suivre pour inscrire votre enfant en ligne. Si vous n'êtes pas en mesure de compléter le formulaire en ligne, vous devez prendre rendez-vous avec l'école du plan de répartition de votre enfant (école de bassin).

### PROGRAMME PASSE-PARTOUT

POUR ÊTRE ADMIS AU PROGRAMME PASSE-PARTOUT EN SEPTEMBRE 2021, L'ENFANT DEVRA ÊTRE ÂGÉ DE 4 ANS AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021.

### MATERNELLE 4 ANS

POUR ÊTRE ADMIS EN CLASSE MATERNELLE EN SEPTEMBRE 2021, L'ENFANT DEVRA ÊTRE ÂGÉ DE 4 ANS AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021.

L'ouverture des classes de maternelle 4 ans est prévue dans chacune des écoles du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets. Cependant, l'ouverture des classes dépendra du nombre d'inscriptions reçues et de la capacité d'accueil des écoles.

### MATERNELLE 5 ANS

POUR ÊTRE ADMIS EN CLASSE MATERNELLE EN SEPTEMBRE 2021, L'ENFANT DEVRA ÊTRE ÂGÉ DE 5 ANS AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021.

ÉCOLES	DATES	HORAIRES
<b>SECTEUR NORMANDIN</b>		
<b>ENDROIT : SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE (SUR RENDEZ-VOUS)</b>		
Sainte-Marie, Normandin	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h 30 à 11 h et 13 h à 15 h 30
Jean XXIII, Saint-Thomas-Didyme	Mercredi 13 janvier et jeudi 14 janvier 2021	9 h à 11 h 15
	Lundi 11 janvier et vendredi 15 janvier 2021	13 h à 15 h 15
Saint-Lucien, Saint-Edmond-les-Plaines	Lundi 11 janvier et vendredi 15 janvier 2021	9 h à 11 h 15
	Mardi 12 janvier et mercredi 13 janvier 2021	13 h à 15 h 15
Sainte-Lucie, Albanel	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h 15 à 11 h 15 et 12 h 45 à 15 h 15
Notre-Dame-de-Lourdes, Girardville	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h
<b>SECTEUR DOLBEAU-MISTASSINI</b>		
<b>ENDROIT : SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE (SUR RENDEZ-VOUS)</b>		
Sainte-Thérèse, Dolbeau-Mistassini	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h 30 à 11 h et 13 h à 15 h
Notre-Dame-des-Anges, Dolbeau-Mistassini	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h à 11 h et 13 h à 15 h
Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Eugène-d'Argentenay	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h à 11 h 20 et 12 h 20 à 15 h
Bon-Pasteur, Sainte-Jeanne-d'Arc	Lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021	8 h à 11 h et 12 h 45 à 15 h
La Source, Saint-Ludger-de-Milot	Lundi 11 janvier et mercredi 13 janvier 2021	8 h à 11 h et 12 h 30 à 15 h
Les Prés Verts, Saint-Augustin	Mardi 12 janvier et jeudi 14 janvier 2021	8 h à 11 h et 12 h 30 à 15 h

Le **CERTIFICAT DE NAISSANCE (GRAND FORMAT)** est **OBLIGATOIRE** lors de la première inscription dans une école du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets. Vous pouvez obtenir ce document en vous adressant au bureau du *Directeur de l'état civil*, 2535, boul. Laurier, Québec (Québec), G1V 5C6, (Tél.: 1 877 644-4545). Le formulaire de demande de certificat est également disponible auprès des Caisse Desjardins, des Bureaux de Communication-Québec, des CLSC, ainsi qu'au Palais de justice. Vous pouvez aussi le commander directement par Internet à l'adresse: [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca). Une **PIÈCE D'IDENTITÉ** sera également demandée à l'un des parents comme preuve de résidence au Québec, indiquant l'adresse du parent-répondant (ex.: permis de conduire).

**DEMANDE DE DÉROGATION** – Les parents qui désirent se prévaloir d'une demande de dérogation à la maternelle pour l'année scolaire 2021-2022, à l'âge d'admission en vertu de l'article 56 du Règlement concernant le Régime pédagogique, doivent le faire **avant le 31 mars 2021**. Une telle demande concerne des cas exceptionnels et des enfants considérés comme particulièrement aptes à la scolarisation. Pour toute information additionnelle, veuillez contacter M<sup>me</sup> Chantal Tremblay au numéro 418 275-4136, poste 1045.